

OBJET

ENVIRONNEMENT  
- Bilan d'émissions  
de gaz à effet de  
serre pour l'année  
2019.

--

Rapporteur :  
Mme le Maire

Date de convocation :  
09/11/2021

Date d'affichage :  
22/11/2021

Nombre de Conseillers  
en exercice : 45

Quorum : 16

Nombre de Conseillers  
présents ou représentés : 45

Nombre de Conseillers  
votant : 45

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 NOVEMBRE 2021 à 18h00

en la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville

Sont présent(e)s :

Mme Frédérique MACAREZ, M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Françoise JACOB, M. Alexis GRANDIN, Mme Sylvie ROBERT, M. Michel MAGNIEZ, Mme Béatrice BERTEAUX, M. Frédéric ALLIOT, Mme Monique BRY, M. Karim SAÏDI, Mme Mélanie MASSOT, Mme Sandrine DIDIER, M. Vincent SAVELLI, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Lionel JOSSE, Mme Luz GARCIA IDALGO, M. Philippe VIGNON, M. Yves DARTUS, Mme Djamila MALLIARD, M. Pascal TASSART, Mme Agnès POTEL, Mme Assiba BEAUFRERE, Mme Aïssata SOW, Mme Najla BEHRI, Mme Cindy JANKOWIAK, Mme Lise LARGILLIERE, M. Antoine MACAIGNE, M. Julien ALEXANDRE, M. Louis SAPHORES, M. Sébastien ANETTE, Mme Anne-Sophie DUJANCOURT, M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY, M. Aurélien JAN, M. Luc TEMPLIER, M. Philippe ADOUX.

Sont excusé(e)s représenté(e)s :

Mme Colette BLEROT représenté(e) par M. Frédéric ALLIOT, M. Bernard DELAIRE représenté(e) par M. Michel MAGNIEZ, Mme Sylvette LEICHNAM représenté(e) par Mme Agnès POTEL, M. Xavier BERTRAND représenté(e) par Mme Frédérique MACAREZ, M. Dominique FERNANDE représenté(e) par M. Thomas DUDEBOUT, M. Philippe CAMELLE représenté(e) par M. Frédéric ALLIOT, Mme Aïcha DRAOU représenté(e) par Mme Najla BEHRI.

Secrétaire de Séance : Mme Najla BEHRI

L'article 75 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 a généralisé le principe d'une mise à jour tous les trois ans des bilans d'émissions de gaz à effet de serre pour les collectivités de plus de 50 000 habitants.

Comme prévu à l'article L. 229-25 du code de l'environnement, il doit porter sur leur patrimoine et leurs compétences.

La Ville de Saint-Quentin fait donc partie des obligés.

Le bilan joint en annexe porte sur les émissions produites par la collectivité en 2019.

Il sera déposé sur la plate-forme informatique nationale dédiée, selon les modalités d'application précisées dans le décret n° 2015-1738 du 24 décembre 2015.

Cette démarche se substitue aux obligations antérieures de transmission au Préfet de Région et de mise à disposition du public.

Ce bilan a été réalisé selon la méthodologie préconisée par le Ministère de la transition écologique.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) de prendre connaissance du bilan d'émissions de gaz à effet de serre et des actions préconisées ;

2°) d'autoriser la publication du bilan sur la plate-forme informatique dédiée.

### DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 40 voix pour et 5 abstentions adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s : M. Sébastien ANETTE, M. Olivier TOURNAY, M. Aurélien JAN, M. Luc TEMPLIER, M. Philippe ADOUX.

Pour extrait conforme,



Frédérique MACAREZ  
Maire de Saint-Quentin

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

002-210206660-20211115-55161-DE-1-1

#### Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22 novembre 2021

Publication : 22 novembre 2021

Pour l'"Autorité Compétente"  
par délégation



## **Bilan Gaz à Effet de Serre réglementaire**

VILLE DE SAINT QUENTIN

ANNEE 2019



## SOMMAIRE

<b>1. CONTEXTE .....</b>	<b>3</b>
1.1. Contexte .....	3
1.2. La Ville de Saint Quentin .....	3
<b>2. BILAN GES .....</b>	<b>3</b>
2.1. Description de la personne morale concernée .....	3
2.2. Année de reporting de l'exercice et l'année de référence .....	4
2.3. Les émissions directes de GES (SCOPE 1), évaluées séparément par poste et pour chaque GES en tonne et en équivalent CO <sub>2</sub> .....	5
2.4. Les émissions indirectes de GES (SCOPE 2), associées à la production d'électricité, de chaleur ou de vapeur importée, quantifiées séparément par poste et en tonne équivalent CO <sub>2</sub> .....	5
2.5. Les autres émissions indirectes de GES (SCOPE 3), quantifiées séparément par poste en tonnes équivalent CO <sub>2</sub> , si la personne morale a choisi de les évaluer.....	5
2.6. Les émissions évitées .....	7
2.7. Les éléments d'appréciation sur les incertitudes .....	7
2.8. Motivation pour l'exclusion des sources de GES et de poste d'émissions de GES lors de l'évaluation des émissions de GES.....	7
2.9. Si différents des facteurs par défaut de la Base Carbone®, les facteurs d'émissions et les PRG utilisés selon les formats de tableau présentés ci-après.....	7
2.10. Explications de tout recalcul de l'année de référence .....	7
2.11. Adresse du site Internet où est mis à disposition le bilan d'émissions de GES .....	8
2.12. Pour répondre aux missions du pôle en matière d'évaluation du dispositif, merci de compléter les éléments suivant 8	
<b>3. PLAN D'ACTIONS .....</b>	<b>9</b>

## 1. CONTEXTE

---

### 1.1. Contexte

Les Grenelles de l'environnement 1 et 2 (n° 2009-967 du 3 août 2009 et n° 2010-788 du 12 juillet 2010) font référence à l'établissement de bilans de consommations énergétiques et d'émissions de gaz à effet de serre et également à l'instauration de taxes diverses (carbone, poids lourds, déchets ...).

Le décret n° 2011-829 du 11 juillet 2011 rend obligatoire la comptabilisation des émissions de gaz à effet de serre pour, entre autres, **les collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants**. Cette comptabilisation est à remettre via la plateforme dédiée en ligne gérée par l'ADEME.

Ce décret a été complété par l'ordonnance n° 2015-1737 du 24 décembre 2015 précisant les délais de remise à jour du bilan fixés à 3 ans pour les collectivités territoriales.

### 1.2. La Ville de Saint Quentin

La ville de Saint Quentin compte 56 000 habitants et est soumise à cette obligation réglementaire de réaliser son bilan gaz à effet de serre sur les SCOPE 1 et 2 (le SCOPE 3 étant optionnel dans la réglementation).

Un premier bilan a été réalisé en 2013 avec des données de 2010. Un second bilan a été réalisé sur la base des données 2015. La ville souhaite faire la mise à jour de ce bilan avec des données 2019.

## 2. BILAN GES

---

### 2.1. Description de la personne morale concernée

Raison sociale : VILLE DE SAINT QUENTIN

Code NAF (APE) : 8411 Z

Code SIREN : 210 206 660

Adresse : place de l'hôtel de ville 02100 SAINT QUENTIN

Nombre de salariés : 935 personnes au 31 décembre 2019 (924 pers en 2015)

Description sommaire de l'activité : Administration publique générale

## Description des périmètres opérationnels retenus:

Catégorie de poste d'émissions	N°	Poste d'émission	Source d'émissions
Emissions directes de GES (Scope 1)	1	Emissions directes des sources fixes de combustion	Consommation de gaz des différentes structures
	2	Emissions directes des sources mobiles à moteur thermique	Véhicules et engins possédés par l'entité
	3	Emissions directes des procédés hors énergie	Non concernée
	4	Emissions directes fugitives	Non concernée
	5	Emissions issues de la biomasse (sols et forêt)	Non concernée
Emissions indirectes associées à l'énergie (Scope 2)	6	Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité	Consommation d'électricité des différents bâtiments et éclairage public
	7	Emissions indirectes liées à la consommation de vapeur, chaleur ou froid	Réseau de chaleur
Autres émissions indirectes de GES	8	Emissions liées à l'énergie non incluses dans les postes 1 à 7	Non évalué
	9	Achats de produits ou services	Non évalué
	10	Immobilisations de biens	Non évalué
	11	Déchets	Non évalué
	12	Transport de marchandise amont	Non évalué
	13	Déplacements professionnels	Non évalué
	14	Franchise amont	Non évalué
	15	Actifs en leasing amont	Non évalué
	16	Investissements	Non évalué
	17	Transport des visiteurs et des clients	Non évalué
	18	Transport de marchandise aval	Non évalué
	19	Utilisation des produits vendus	Non évalué
	20	Fin de vie des produits vendus	Non évalué
	21	Franchise aval	Non évalué
22	Leasing aval	Non évalué	
23	Déplacements domicile travail	Non évalué	
24	Autres émissions indirectes	Non évalué	

### 2.2. Année de reporting de l'exercice et l'année de référence

L'année 2019 est l'année de reporting, l'année de référence est 2015.

2.3. Les émissions directes de GES (SCOPE 1), évaluées séparément par poste et pour chaque GES en tonne et en équivalent CO<sub>2</sub>

**Les émissions directes sont évaluées à 2264 t +/- 140 t CO<sub>2</sub>e**

2.4. Les émissions indirectes de GES (SCOPE 2), associées à la production d'électricité, de chaleur ou de vapeur importée, quantifiées séparément par poste et en tonne équivalent CO<sub>2</sub>

**Les émissions indirectes de GES sont évaluées à 757 t +/- 83 t CO<sub>2</sub>e**

2.5. Les autres émissions indirectes de GES (SCOPE 3), quantifiées séparément par poste en tonnes équivalent CO<sub>2</sub>, si la personne morale a choisi de les évaluer

La collectivité n'a pas choisi d'évaluer son bilan GES sur les autres émissions indirectes SCOPE 3. Cependant, les émissions amont liées au scope 1 et 2 non reprises dans le périmètre réglementaire sont reprises dans le SCOPE 3 poste 8.

**Elles s'élèvent à : 774 +/- 36 t CO<sub>2</sub>e**

**Soit un total général bilan GES de 3795 +/- 259 t CO<sub>2</sub>e**

**Soit 4,1 T CO<sub>2</sub>/agent**

[Retour au Descriptif](#)

			Valeurs calculées								
			Emissions de GES						Emissions évitées de GES		
Catégories d'émissions	Numéros	Postes d'émissions	CO2 (t CO2e)	CH4 (t CO2e)	N2O (t CO2e)	Autres gaz (t CO2e)	Total (t CO2e)	CO2 b (t CO2e)	Incertitude (t CO2e)	Total (t CO2e)	
Emissions directes de GES	1	Emissions directes des sources fixes de combustion	1 942	5	23	0	1 970	0	139	0	
	2	Emissions directes des sources mobiles à moteur thermique	291	0	3	0	294	17	13	0	
	3	Emissions directes des procédés hors énergie	0	0	0	0	0	0	0	0	
	4	Emissions directes fugitives	0	0	0	0	0	0	0	0	
	5	Emissions issues de la biomasse (sols et forêts)	0	0	0	0	0	0	0	0	
		<b>Sous total</b>	<b>2 233</b>	<b>6</b>	<b>26</b>	<b>0</b>	<b>2 264</b>	<b>17</b>	<b>140</b>	<b>0</b>	
Emissions indirectes associées à l'énergie	6	Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité	619	0	0	0	619	0	69	0	
	7	Emissions indirectes liées à la consommation de vapeur, chaleur ou froid	138	0	0	0	138	0	46	0	
		<b>Sous total</b>	<b>757</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>757</b>	<b>0</b>	<b>83</b>	<b>0</b>	
Autres émissions indirectes de GES	8	Emissions liées à l'énergie non incluses dans les postes 1 à 7	593	139	41	0	774	-205	36	0	
	9	Achats de produits ou services	0	0	0	0	0	0	0	0	
	10	Immobilisations de biens	0	0	0	0	0	0	0	0	
	11	Déchets	0	0	0	0	0	0	0	0	
	12	Transport de marchandise amont	0	0	0	0	0	0	0	0	
	13	Déplacements professionnels	0	0	0	0	0	0	0	0	
	14	Actifs en leasing amont	0	0	0	0	0	0	0	0	
	15	Investissements	0	0	0	0	0	0	0	0	
	16	Transport des visiteurs et des clients	0	0	0	0	0	0	0	0	
	17	Transport de marchandise aval	0	0	0	0	0	0	0	0	
	18	Utilisation des produits vendus	0	0	0	0	0	0	0	0	
	19	Fin de vie des produits vendus	0	0	0	0	0	0	0	0	
	20	Franchise aval	0	0	0	0	0	0	0	0	
	21	Leasing aval	0	0	0	0	0	0	0	0	
	22	Déplacements domicile travail	0	0	0	0	0	0	0	0	
	23	Autres émissions indirectes	0	0	0	0	0	0	0	0	
		<b>Sous total</b>	<b>593</b>	<b>139</b>	<b>41</b>	<b>0</b>	<b>774</b>	<b>-205</b>	<b>36</b>	<b>0</b>	
<b>TOTAL</b>			<b>3 795</b>	<b>259</b>	<b>139</b>	<b>41</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	



## 2.6. Les émissions évitées

Elles sont indiquées dans le tableau précédent. Il n'y en a pas pour le bilan GES de la ville de Saint Quentin.

## 2.7. Les éléments d'appréciation sur les incertitudes

Types de données	Description
Données primaires	Données observées, prélevées à partir des systèmes d'information et relevés physiques appartenant ou exploités par la personne morale ou une société dans sa chaîne d'approvisionnement.
Données secondaires	Données génériques ou données moyennes provenant de sources publiées, qui sont représentatives des activités d'une entreprise ou de ses produits.
Données extrapolées	Données primaires ou secondaires liées à une activité similaire qui sont adaptées ou personnalisées à une nouvelle situation.
Données approchées	Données primaires ou secondaires liées à une activité semblable qui peut être utilisée en lieu et place de données représentatives. Ces données existantes sont directement utilisées sans adaptation.

Dans le cadre du Bilan GES de la ville de Saint Quentin, les données utilisées sont des données primaires ayant été extraites directement de la comptabilité analytique et des tableaux de bord de la collectivité. Ainsi, les incertitudes utilisées sont celles émanant de la méthode Bilan Carbone® définissant des incertitudes sur le calcul des facteurs d'émission. Il a été ajouté un niveau d'incertitude de 5% sur les données transmises.

## 2.8. Motivation pour l'exclusion des sources de GES et de poste d'émissions de GES lors de l'évaluation des émissions de GES

En raison de l'absence de données sur les recharges de climatisation, le poste concerné n'a pu être renseigné (poste 4 SCOPE 1).

## 2.9. Si différents des facteurs par défaut de la Base Carbone®, les facteurs d'émissions et les PRG utilisés selon les formats de tableau présentés ci-après

Les facteurs d'émissions et les PRG (pouvoir de réchauffement global) utilisés correspondent à ceux de la Base Carbone®.

## 2.10. Explications de tout recalcul de l'année de référence

Ce bilan a été réalisé avec la version 7.7 du tableur bilan carbone® en 2020.

### **Comparaison avec les facteurs d'émission de l'année 2015**

**Total des émissions du bilan 2015 : 5324 T +/-323 TCO2**

Recalcul du bilan 2015 avec les facteurs d'émission **2019 : 5381 T +/-485 TCO<sub>2</sub>**

**Le recalcul avec les facteurs d'émission montre une faible différence (1%).**

### ***Les éléments d'analyse***

Entre 2015 et 2019, on observe une diminution de 1580 T eq CO<sub>2</sub>.

Les consommations de gaz des bâtiments ont diminué ; les consommations transmises montrent une diminution de près de 3300 Mwh PCI dont l'impact sur les émissions de GES est de -794 T eqCO<sub>2</sub> .

Les baisses d'émissions sont aussi liées au changement de motorisation progressif du parc de véhicules utilitaires (fret) et véhicules particuliers (déplacements) ; pour exemple les consommations de gazole ont diminué de 80 000 l/an, remplacées par la consommation de biodiesel , ce qui représente un gain de 170 T eq CO<sub>2</sub>.

2.11. Adresse du site Internet où est mis à disposition le bilan d'émissions de GES  
[www.Saint-Quentin.fr/](http://www.Saint-Quentin.fr/)

2.12. Pour répondre aux missions du pôle en matière d'évaluation du dispositif, merci de compléter les éléments suivant

Données complémentaires dans le cadre de la mission d'évaluation du Pôle de la coordination nationale :

- un bilan d'émissions de GES avait-il déjà été réalisé auparavant ?

Oui. Un premier bilan a été réalisé en 2013 avec des données 2010.

- Une description des politiques, stratégies ou programmes GES de la ville de Saint Quentin:

cf plan d'actions

- Ce bilan d'émissions de GES a-t-il été réalisé en interne à l'entreprise ou par un bureau d'études ?

Par un bureau d'études

- Temps passé : 5 j/H (hors réunions)

- Coût de l'étude : 3000€HT

- Durée de l'étude : 1 mois.

### 3. PLAN D' ACTIONS

La réalisation de ce bilan GES a permis à la ville de Saint Quentin d'affirmer sa volonté d'œuvrer pour un développement plus durable et une réduction des émissions de gaz à effet de serre principalement dues à la consommation d'énergie du patrimoine (éclairage public...).

La ville de Saint Quentin est en démarche Citergie depuis 2018.

Ci-joint sont reprises les actions relatives à la lutte contre les émissions de GES, inscrites dans le programme

#### Pour information : Comparaison bilan 2015 / 2010

			2015	2010
<b>Catégories d'émissions</b>	<b>Numéros</b>	<b>Postes d'émissions</b>		
Emissions directes de GES	1	Emissions directes des sources fixes de combustion	2638	2293
	2	Emissions directes des sources mobiles à moteur thermique	531	543
	3	Emissions directes des procédés hors énergie		
	4	Emissions directes fugitives		27
	5	Emissions issues de la biomasse (sols et forêts)		
	<b>Sous total</b>			<b>3169</b>
Emissions indirectes associées à l'énergie	6	Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité	545	
	7	Emissions indirectes liées à la consommation de vapeur, chaleur ou froid	843	1850
	<b>Sous total</b>		<b>1388</b>	<b>1850</b>
Autres émissions indirectes de GES	8	Emissions liées à l'énergie non incluses dans les postes 1 à 7	766	538
	<b>Sous total</b>		<b>766</b>	<b>538</b>
<b>Total</b>			<b>5323</b>	<b>5251</b>

#### Plan d'actions 2015-201

Orientation stratégique 1 : Planifier la transition énergétique dans l'aménagement du territoire municipal					
N°	Citergie	Actions	Opérateurs Ville	Partenaires	Indicateurs
<b>Définition de la politique Climat Air Énergie</b>					
1	1.1.1	Signature et déclinaison de la DDHu : les valeurs du DD fil directeur municipal	Mission DD		Nombre d'actions de communication Nombre de signataires annuels
2	1.1.2	PCAET	Mission DD		
<b>Programmation énergétique</b>					
5	1.2.1	Lancement d'une AMO pour un schéma directeur de chauffage	DECC	CASQ	
<b>Aménagements urbains</b>					
7	1.3.1	PADD	DGPIM		
8	1.3.2	Etudes de prospective urbaine	DGPIM	Région ANAH	Nombre d'études et coûts
10	1.3.2	AMO sur le Développement durable	DGIM	ANRU	
<b>Amélioration énergétique de l'habitat</b>					
17	1.4.2	Aide à la réhabilitation de logements privés incluant performance énergétique	DGPIM	ANAH CASQ	Nombre de logements rénovés et coûts
18	1.4.2	Rénovation énergétique de logements sociaux dans les quartiers (Fbg d'Isle puis Europe)	DGPIM	ANRU	Nombre de logements rénovés
19	1.4.2	Lutte contre la précarité énergétique dans le logement locatif (Convention CAF)	DSPP	CAF	Nombre de logements contrôlés
Orientation stratégique 2 : Amplifier la gestion éco-responsable du patrimoine municipal					
N°	Citergie	Actions	Opérateurs Ville	Partenaires	Indicateurs
<b>La ville intelligente</b>					
20	2.1.3	Suivi mensuel des consommations par bâtiment et énergie (Gaz, Electricité, Eau)	DECC		Nombre de bâtiments Ville concernés Suivi financier Suivi des consommations en KW et M3
21	2.1.3	Déploiement de compteurs communicants sur bâtiments Ville (Projet Sunrise)	DGPIM	Université Lille	Nombre de bâtiments Ville équipés
22	2.1.3	Arrosage intelligent			
23	2.1.3	Eclairage intelligent	DGPIM		
24	2.1.3	Stationnement intelligent	DGPIM		
<b>Rénovations énergétiques des bâtiments</b>					
25	2.1.4	Travaux d'isolations (combles, toitures, fenêtres)	DECC		Nombre de bâtiments concernés et liste
26	2.1.4	Remplacements des Led	DECC		Montant des travaux
27	2.1.4	Convention avec la CASQ pour récupération des CEE (CM 19 juin 2019)	DGPIM	CASQ	MWh cumac récupérés
<b>Grands travaux : réhabilitations et constructions exemplaires</b>					
28	2.1.5	<b>Réhabilitation exemplaire</b> : Maison des services à la Population	DGPIM	ANRU	
29	2.1.5	<b>Construction exemplaire</b> : Pôle sportif quartier Europe	DGPIM	Région Département ANRU	

Orientation stratégique 3 : Développer les énergies renouvelables					
N°	Citergie	Actions	Opérateurs Ville	Partenaires	Indicateurs
34	3.3	Etude concernant l'implantation de panneaux photovoltaïques (sur friches ou toitures)	DECC/DGPIM	CASQ	
Orientation stratégique 4 : Favoriser les mobilités propres : 8 actions					
N°	Citergie	Actions	Opérateurs Ville	Partenaires	Indicateurs
Encouragement à la mobilité durable dans les services					
35	4.1.1	'Acquisition de vélos à assistance électrique pour les déplacements pro	DCTA	CASQ (DLMG)	Nombre de vélo acquis
36	4.1.1	Incitations employeur aux déplacements propres entre domicile et travail	DRH	DRH	Nombre d'agents sensibilisés Montant des contributions
Orientation stratégique 5 : Adopter des modes de gouvernance durables					
N°	Citergie	Actions	Opérateurs Ville	Partenaires	Indicateurs
Améliorer l'organisation et la visibilité de Citergie					
43	5.1.1	Etablir un organigramme fonctionnel des référents Citergie	Mission DD	CASQ	Nombre de réunions et de participants
Renforcer le pilotage RH du DD					
46	5.2.1	Consultation des agents : ateliers participatifs, questionnaires	DRH		Nombre d'actions et d'agents
47	5.2.3	Journées de sensibilisation : 4 octobre 2019, 20 novembre 2020	DRH		Nombre d'actions et d'agents
48	5.2.3	Formations DD dans le Plan de formations	DRH		Nombre de formations et d'agents formés
Consommer durable et raisonné					
53	5.2.4	Installer des fontaines à eau raccordées au réseau d'eau potable dans les bâtiments	DLMG	CASQ	% de bonbonnes raccordées
54	5.2.4	Achat de consommables à faible impact environnemental (papier, entretien)	DLMG	CASQ	
Orientation stratégique 6 : Promouvoir des modes de vie raisonnés					
N°	Citergie	Actions	Opérateurs Ville	Partenaires	Indicateurs
Communication et promotion					
57	6.1.1	Mise en ligne d'informations et de tutoriels sur le site	DC		Nombre d'articles mis en ligne
58	6.1.1	Sensibilisation au DD dans les centres sociaux ( par ex à travers le Contrat de Ville)	DQ	CASQ	Nombre d'actions mises en œuvre
59	6.1.1		DAC et DPAT		Nombre d'actions mises en œuvre
60	6.2.2	Actions DD dans les programmations culturelles	Mission DD		Nombre d'actions mises en œuvre